Notre Département passe en état de crise sécheresse. L'arrêté préfectorale est consultable ci-dessous. Sont interdits en plus des précédentes dispositions : la mise à niveau et vidange des piscines, et tout arrosage domestique. Merci de respecter ces règles (des poursuites pénales peuvent être exercées).

EDIT au 21 septembre : le prélèvement dans les cours d'eau est dorénavant interdit à toute heure, ainsi que le lavage des véhicules hors station professionnelles (attention, uniquement celles équipées d'un recyclage de l'eau).

ARRETE PREFECTORAL SECHERESSE